

Séance du 28 novembre 2017

L'An Deux Mil dix-sept, le 28 novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, de la commune de PONT-MELVEZ, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire.

Étaient présents : SCOLAN Marie Thérèse, CHAMBRY Rémy, LOZAC'H François, DIRIDOLLOU René, BOUILLENNEC Jean-Noël, Le FLOHIC Annie, PIERRE Nathalie, PASQUIOU Éric, CHAOU Bernard, THORAVAL Daniel, CHEVANCE Loïc formant la majorité des membres en exercice.

Absents : SEGER Sylvia (excusée), DENES Didier, LE QUELLENNEC-SAVIDAN Cécile, COATLEVEN Stéphane.

Bernard CHAOU a été élu secrétaire de séance.

2017-09-01 : DEVIS ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RECHERCHE AMIANTE et HYDROCARBURE AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) – RELEVES TOPOGRAPHIQUES – ETUDES GEOTECHNIQUES :

Mme le Maire informe les Membres présents de la réception d'offres pour les études préliminaires concernant le projet d'assainissement collectif. La notation retenue pour définir la meilleure offre est la suivante : 80 % pour le prix et 20 % pour la valeur technique. Mme le Maire donne lecture des différents devis et le classement défini par le bureau d'études « Cycl'eau » en coordination avec « M :EAU Conseil » :

1) Recherche « Amiante et Hydrocarbure Aromatiques Polycycliques (HAP) :

- GINGER CEBTP : préparation d'intervention 125 € intervention terrain 975 € analyses des échantillons en laboratoire COFRAC 1200 € rapport 200 € soit un total de 2 500.00 €HT. Classement : 1^{er}.
- SARL Chevalier Diag : pas de devis détaillé. Le montant total du devis s'élève à 2 877.50 €HT. Classement : 2^{ème}.

2) Etudes géopédologiques et géotechniques :

- ECR Environnement : 11 350 €HT pour la partie réseau d'assainissement et 5 970 €HT pour la partie STEP, soit un total pour l'ensemble de la prestation de 17 320 € HT. Classement 3^{ème}.
- ICSEO : 4 528 €HT pour la partie réseau d'assainissement et 4 560 €HT pour la STEP. Montant total de 9 088 €HT. Classement : 1^{er}.

- GINGER CEBTP : 7 490 €HT pour la partie réseau et 4 350 €HT pour la station d'épuration. Le montant de la prestation s'élève à 11 840 €HT. Classement : 2^{ème}.

3) Etudes de lever topographique :

- GEOMAT : prestation pour 12 830 €HT. Classement : 2^{ème}.
- AT Ouest : étude pour un montant de 11 656 €HT. Classement : 1^{er}.

Après délibération, le conseil valide, à l'unanimité, les devis suivants et autorise Mme le Maire à signer les actes d'engagement :

- GINGER CEBTP pour un montant de 2 500 €HT pour la recherche d'amiante et de HAP.
- ICSEO pour sa prestation d'étude géopédologique et géotechnique dont le montant s'élève à 9 088 €HT.
- AT Ouest, pour le lever topographique, dont le devis se chiffre à 11 656 €HT.

2017-09-02 : DEVIS DIVERS :

Suite au vol par effraction qui s'est déroulé fin octobre aux vestiaires du terrain des sports, Mme le Maire dresse la liste des objets volés (bières, canettes, pot de peinture...) et des dégradations (fenêtre cassée, porte du local de l'arbitre défoncée...). Un dépôt de plainte a été fait à la Gendarmerie de Belle Isle en Terre.

Suite à cet évènement, Mme le Maire a demandé un devis de réparation auprès de l'entreprise « Fercoq » de Grâces, ainsi que des devis pour divers travaux à réaliser à l'école publique et dans un logement communal.

- Devis de travaux suite effraction aux vestiaires du terrain des sports : changement de soufflet en PVC blanc pour 497.50 €HT (si option pour un soufflet en bois : 672.50 € HT), réparation de la porte du vestiaire de l'arbitre et remplacement de la serrure et du cylindre pour 205.90 €HT, rajout d'un verrou sur la porte du vestiaire arbitre pour 114.25 €HT. Le montant total du devis s'élève à 817.65 €HT soit 981.18 €TTC. Si le choix porte sur l'option bois, le montant est de 992.65 €HT, soit 1 191.18 €TTC.
- Devis école publique : réalisation d'étagères pour diverses salles, pose d'une barre anti-panique et pose de 5 cylindres pour un montant de 1 889.88 €HT soit 2 267.86 €TTC.
- Devis de travaux au logement « 17, lotissement communal » : remplacement de la manivelle sur un bloc de volet pour 82.60 €HT, et remplacement d'une serrure sur une porte fenêtre PVC pour 142.48 €HT. Le montant des travaux s'élève à 225.08 €HT, soit 247.59 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide, à l'unanimité, le devis des travaux pour le logement communal situé au lotissement, pour un montant de 225.08 €HT. Pour le devis de l'école

publique, il est préconisé de mettre le même barillet sur toutes les portes pour éviter d'avoir différentes clés à manier pour le personnel. Dans ce cas, 16 barillets seraient à prévoir (le devis mentionne que 5 cylindres de même variure valent 203.60 €HT, les 16 cylindres peuvent être estimés à 651.52 €HT). Le Conseil émet, à l'unanimité, un accord de principe pour les 16 barillets, et donne son accord pour les étagères à installer dans différentes pièces de l'école (montant de 1 353.28 €HT). Pour le devis de réparation suite à l'effraction au niveau des vestiaires du terrain des sports, le Conseil fait le choix, par 7 voix pour, de l'option bois pour le soufflet, contre 2 voix pour le PVC et 2 abstentions.

2017-09-03 : DECISIONS MODIFICATIVES et BUDGET ANNEXE
« LOTISSEMENT » :

Mme le Maire donne la parole à Mr Rémy CHAMBRY, Adjoint en charge des finances publiques de la collectivité. Il annonce qu'il convient de prendre deux décisions modificatives sur le budget général et que des modifications sont à apporter au budget annexe « lotissement » (délibération n° 2017-08-01).

1) La décision modificative validée par le dernier conseil municipal (12 octobre 2017) et portant ouverture de crédits au compte 6811 (850.13 €) et aux comptes 28041582 (230.13 €) et 280421 (620.00 €), a entraîné un déséquilibre du budget général. En effet, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement doit être diminué de 850.13 €. La proposition qui est adressée au conseil consiste à prendre une nouvelle décision modificative qui se présente comme suit :

* 023 « virement à la section d'investissement »	- 850.13 €
* 021 « virement de la section de fonctionnement »	- 850.13 €

2) L'autre décision modificative à prendre résulte de la création du budget annexe « lotissement ». Elle consiste à annuler certains crédits sur le budget général (comptes 2031 et 2313) et à en diminuer d'autres (1641) :

* 2031 « frais d'études » Op. 24	- 40 000.00 €
* 2313 « constructions » Op. 24	- 200 000.00 €
* 1641 « emprunt »	- 240 000.00 €

Mr CHAMBRY annonce que le budget annexe « lotissement » tel qu'il nous a été présenté par la Trésorerie et qui avait été validé lors de la séance du 12 octobre 2017, ne permet pas de poursuivre l'émission d'écritures comptables pour les factures à venir. Pour une bonne gestion budgétaire, Mr CHAMBRY propose que les montants qui avaient été budgétisés sur le BP de la commune soient en totalité inscrits sur ce budget annexe, voir augmentés.

Mr CHAMBRY donne lecture de la configuration du nouveau budget « lotissement » :

Section fonctionnement :

- 6015 « terrain à aménager »	24 370.86 €
- 6045 « études, prestations de service »	50 000.00 €
- 605 « travaux »	200 000.00 €
- 658 « régularisation des centimes de TVA »	5.00 €

Total : 274 375.86 €

- 71355 « variations terrains aménagés »	274 370.86 €
- 758 « régularisation des centimes de TVA »	5.00 €

Total : 274 375.86 €

Section investissement :

- 3555 « terrains aménagés »	274 370.86 €
- 1641 « emprunt en euros »	274 370.86 €

Après délibération, le conseil valide, à l'unanimité les deux décisions modificatives et le nouveau budget annexe « lotissement ».

2017-09-04 : DEMANDE de SUBVENTION :

Lors du dernier conseil municipal en date du 12 octobre, le Conseil avait validé l'octroi d'une subvention de 40 € au lycée « Auguste PAVIE » de Guingamp pour une élève de la commune de Pont-Melvez et concernant un séjour à Liverpool (du 26 novembre 2017 au 1^{er} décembre 2017). Le lycée ne se charge pas de recevoir les subventions pour des séjours pédagogiques, il est demandé de la verser directement à la famille concernée.

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 40 € directement à la famille (Mr Xavier THEPAULT résidant « 20, Guerduel » à Pont-Melvez).

2017-09-05 : RAPPORTS ANNUELS EAU et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Madame le Maire donne lecture des rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement non collectif, pour l'année 2016, rapports rédigés par le SDAEP22 (Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor) et par la Communauté de Communes de Bourbriac en ce qui concerne l'assainissement. Elle rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement non collectif.

Un exemplaire de ce rapport est transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation de cette étude, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les rapports eau et assainissement non collectif.

2017-09-06 : CESSIION du TERRAIN COMMUNAL CADASTRE « ZW n° 10 » au BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT » :

Après validation de la présentation du budget annexe « lotissement » par les membres présents, Mme le Maire annonce qu'il convient de céder le terrain prévu à cet effet et cadastré ZW n° 10, au budget annexe « lotissement ». Le montant de la cession proposé est le prix d'acquisition agrémenté des frais notariés, soit un montant total de 24 370.86 €(23 000 €le terrain et 1 370.86 €de frais d'acte).

Après en avoir délibéré, le Conseil valide, à l'unanimité, la cession de ce terrain au profit du budget annexe « lotissement » pour 24 370.86 €

DIVERS :

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) Rémy CHAMBRY est nommé suppléant pour la mise en place du PLUI. Le Maire est d'office titulaire.
- Assainissement collectif : demande de dérogation pour reporter le transfert de compétence à GP3A (initialement prévu au 01/01/2018). La commune de Pont-Melvez continu de mener à bien ce projet.
- Intervention de Mr LOUVEL de « M:EAU Conseil » pour l'assainissement collectif. Il est arrivé à 87 % de son travail. 14 enquêtes restent à réaliser dont 5 dans le lotissement communal.
- CAP Sport : cette activité qui avait été supprimée pour la commune, est de nouveau proposée aux enfants de 17h à 18h.
- La convention « Frelon » a été signée.
- Pont-Melvez n'est plus en zone de revitalisation rurale en raison de la nouvelle agglomération qui vient d'être créée (GP3A).